

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mardi 19 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Freddy SAVATIER, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT et Mmes Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAULT, Dominique BRUNET

Était absent excusé : M. Cyrille BONNIN

M. Ghislain HURÉ a été nommé secrétaire.

*Date de convocation : 13 décembre 2023*

*Date d'affichage : 13 décembre 2023*

**ORDRE DU JOUR**

1. Demandes de subvention
2. Désignation des zones d'accélération
3. Réfection petite maison : dalle béton
4. Plan de financement et demande de subvention pour la bâche à incendie
5. Plan de financement et demande de subvention pour aménagement du terrain de loisir
6. Demande de subvention FDSR « socle » pour la réfection Route de Doux
7. Budget communal : décision modificative
8. Budget assainissement : décision modificative
9. Questions et informations diverses

---

**Observation sur le Procès-Verbal du 21 novembre 2023**

*Le conseil municipal approuve le procès-verbal.*

**N° 2023-12-053 Subvention Association Prévention Routière**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Prévention Routière.

Cette dernière permet :

- de pérenniser les animations auprès des enfants, jeunes et seniors dans les communes du département
- de continuer le développement des ateliers et supports pédagogiques adaptés à chaque public

L'association Prévention Routière sollicite une aide de 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas octroyer de subvention.

**N° 2023-12-054 Subvention Restos du Cœur d'Indre-et-Loire**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des Restos du Cœur d'Indre-et-Loire.

Cette dernière permettrait de contribuer à leur action au service des plus démunis.

En raison de la persistance de l'inflation, les demandes d'aides alimentaires sont en perpétuelles augmentations.

L'aide est libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas octroyer de subvention, en indiquant que chaque personne peut donner individuellement.

**N° 2023-12-055 Réfection petite maison : dalle béton**

Monsieur le Maire le Maire présente le devis obtenu pour la création d'une dalle béton dans la petite maison de l'entreprise SARL PCCM d'ANTOGNY-LE-TILLAC pour un montant de 1 818,30 € HT, soit 2 181,96 € TTC.

Il indique qu'actuellement c'est de la terre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le devis de l'entreprise SARL PCCM d'Antogny-le-Tillac et **charge** Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux.

**N° 2023-12-056 Plan de financement et demande de subvention pour la bâche à incendie**

Vu la délibération n° 2023-11-051 du 21 novembre 2023 approuvant l'acquisition d'un terrain pour l'implantation d'une bâche à incendie sur Sauvage ;

Vu l'accord du Service Territorial d'Aménagement pour la cession d'une parcelle ;

Monsieur le Maire présente aux élus le plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT
Mise en place d'une bâche à incendie à Sauvage	15 000,00 €	DETR 60 %	9 000,00 €
		Fonds propres	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et **charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention.

**N° 2023-12-057 Plan de financement et demande de subvention pour l'aménagement du terrain de loisir**

Vu la délibération n° 2021-10-058 du 27 octobre 2021 approuvant le projet préau ;

Suite à la construction du projet préau, il conviendrait d'effectuer un aménagement en y mettant un terrain de pétanque, une table de tennis de table, des tables et des bancs.

Monsieur le Maire présente aux élus le plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes HT prévisionnelles	
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT
Aménagement du terrain de loisir	15 000,00 €	DETR 50 %	7 500,00 €
		Fonds propres	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et **charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention.

**N° 2023-12-058 Demande de subvention FDSR « socle » pour la réfection Route de Doux**

Monsieur le Maire indique aux élus la nécessité d'effectuer la deuxième tranche de réfection de la Route de Doux. Il présente ainsi le devis de l'entreprise TPPL d'un montant de 30 400,00 € HT, soit 36 480,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut prétendre à la subvention FDSR « socle » tous les ans, à hauteur de 4 177,00 €.

Monsieur le Maire présente ainsi aux élus le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT
Travaux d'enrobé à Doux	30 400,00 €	FDSR « socle »	4 177,00 €
		Fonds propres	26 223,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 400,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus et **charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention.

**N° 2023-12-059 Budget communal : décision modificative**

Vu la délibération n° 2023-01-008 du 31 janvier 2023 approuvant le vote du budget ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en conformité de l'éclairage public à Sauvage n'ont pas été imputés sur le bon chapitre (chapitre 21 au lieu du chapitre 20).

Il convient ainsi d'établir la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 21 – compte 2151	2 458,44 €	-	-	-
Chapitre 20 – compte 204182	-	2 458,44 €	-	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la décision modificative et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

### N° 2023-12-060 Budget assainissement : décision modificative

Vu la délibération n° 2023-01-004 du 31 janvier 2023 approuvant le vote du budget ;

Vu la nomenclature comptable M49 ;

Monsieur le Maire informe les élus que l'emprunt en cours pour la station d'épuration est un prêt à taux révisable. Il était depuis 2020 à 0,20 % et est passé au 15 octobre 2023 à 3,55 %.

Les crédits inscrits au budget sont donc insuffisants et il convient de prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 011 – compte 61523	62,90 €	-	-	-
Chapitre 66 – compte 66111	-	62,90 €	-	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la décision modificative et **charge** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier.

## 9. Questions et informations diverses

- Les vœux du Maire : la commission fêtes et cérémonies se charge de l'organisation du buffet.
- Le repas des 3 communes : Denise FONTAINE est en charge de la réalisation des cartes d'invitation.
- Suite au stage d'Amélia, les élus souhaitent lui attribuer une carte cadeau pour la remercier du travail réalisé.
- Les élus décident de mettre à disposition la salle des fêtes gracieusement à Monsieur Jean-François GOURBILLON, suite au décès de son papa (habitant de la commune).
- Emmanuelle BOUGAULT indique qu'une décoration de Noël à Sauvage ne fonctionne pas.

- f) Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du projet préau. Lors du terrassement, le maçon est tombé sur l'évacuation du toilette public. Il a dû refaire cette dernière.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h57.**

Le Maire  
Alain DUBOIS

Le secrétaire  
M. Ghislain HURÉ

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	Absent excusé
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	